RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT
Tirage moitié-moitié – Régates de Valleyfield (2026)

1. ADMISSIBILITÉ
La participation est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus, physiquement localisées au Québec lors de l'achat.
Ne sont pas admissibles : employés, bénévoles liés au tirage, fournisseurs technologiques, membres du CA et leur famille immédiate.

2. PARTICIPATION ET BILLETS
Vente en ligne via la plateforme Rafflebox à une adresse URL dédiée.
Vente sur place à l'aide d'appareils électroniques avec remise d'un billet papier numéroté.
Tous les billets sont regroupés dans un tirage électronique unique.
Le billet papier ou la preuve électronique est obligatoire pour réclamer un prix.

3. TIRAGE, ANNONCE ET RESPONSABILITÉS
Le tirage a lieu chaque jour de vente vers 22h30.
Les numéros gagnants sont annoncés sur la page Facebook officielle via l'onglet 50/50 du site.
Les participants doivent vérifier leurs numéros et réclamer leur prix dans un délai de 10 jours ouvrables.
Les prix non réclamés sont réinvestis dans l'événement afin d'offrir deux soirées de spectacles gratuits.

4. PRIX ET TRANSPARENCE
Le prix correspond à 50 % des recettes brutes.
Le montant réel prévaut sur tout affichage.
Aucun montant minimum garanti.
Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus.

5. RÉCLAMATION DU PRIX
Le gagnant doit se présenter au chalet Besner du parc Delpha-Sauvé ou téléphoner au 450-371-6144 poste 1.
Un bénévole responsable contactera le gagnant.
Le prix est non transférable et non substituable.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES
Toutes les ventes sont finales.
Aucun reçu fiscal.
Les billets sont sujets à vérification.
Le tirage est conforme aux lois applicables et à la RACJ.

7. AUTORISATION DE PUBLICATION
Le gagnant autorise l'utilisation de son nom et image à des fins promotionnelles sans compensation.

RULES OF PARTICIPATION AND OPERATION
50/50 Draw – Valleyfield Regattas (2026)

1. ELIGIBILITY
Participation is open to individuals aged 18 and over, physically located in Quebec at the time of purchase. Employees, volunteers involved in the draw, technology providers, board members and their immediate families are not eligible.

2. PARTICIPATION AND TICKETS
Online sales via the Rafflebox platform using a dedicated URL.
On-site sales using electronic devices with a numbered paper ticket provided.
All tickets are entered into a single electronic draw.
Paper tickets or electronic proof are required to claim a prize.

3. DRAW, ANNOUNCEMENT AND PARTICIPANT RESPONSIBILITY
The draw takes place each sales day around 10:30 p.m.
Winning numbers are announced on the official Facebook page via the 50/50 section of the website.
Participants are responsible for checking their numbers and claiming prizes within 10 business days.
Unclaimed prizes are reinvested into the event to support two free concert evenings.

4. PRIZE AND TRANSPARENCY
The prize equals 50% of gross ticket sales.
The actual amount collected prevails over any displayed amount.
No guaranteed minimum prize.
Odds depend on the total number of tickets sold.

5. PRIZE CLAIM
Winners must visit the Besner Chalet at Delpha-Sauvé Park or call 450-371-6144 ext. 1.
A designated volunteer will contact the winner.
Prizes are non-transferable and non-substitutable.

6. GENERAL CONDITIONS
All sales are final.
No tax receipts will be issued.
Tickets are subject to verification.
The draw complies with applicable laws and RACJ regulations.

7. PUBLICITY AUTHORIZATION
Winners authorize the use of their name and image for promotional purposes without compensation.